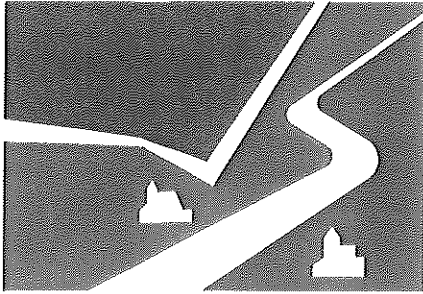


SYNDICAT DE VOIRIE
DE PLESTIN ET PLOUARET



War an hentoù

PLESTIN LES GREVES, le 27/10/2014

Objet : Assemblée Générale du 19/11/2014

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale, qui aura lieu le :

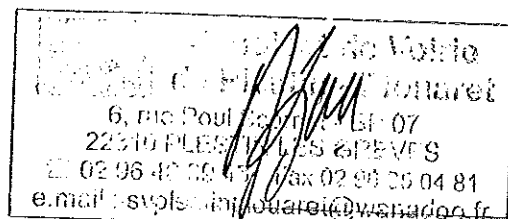
LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2014 A 18H
Salle Jean Scruignec de PLOUNEVEZ-MOEDEC

Ordre du jour :

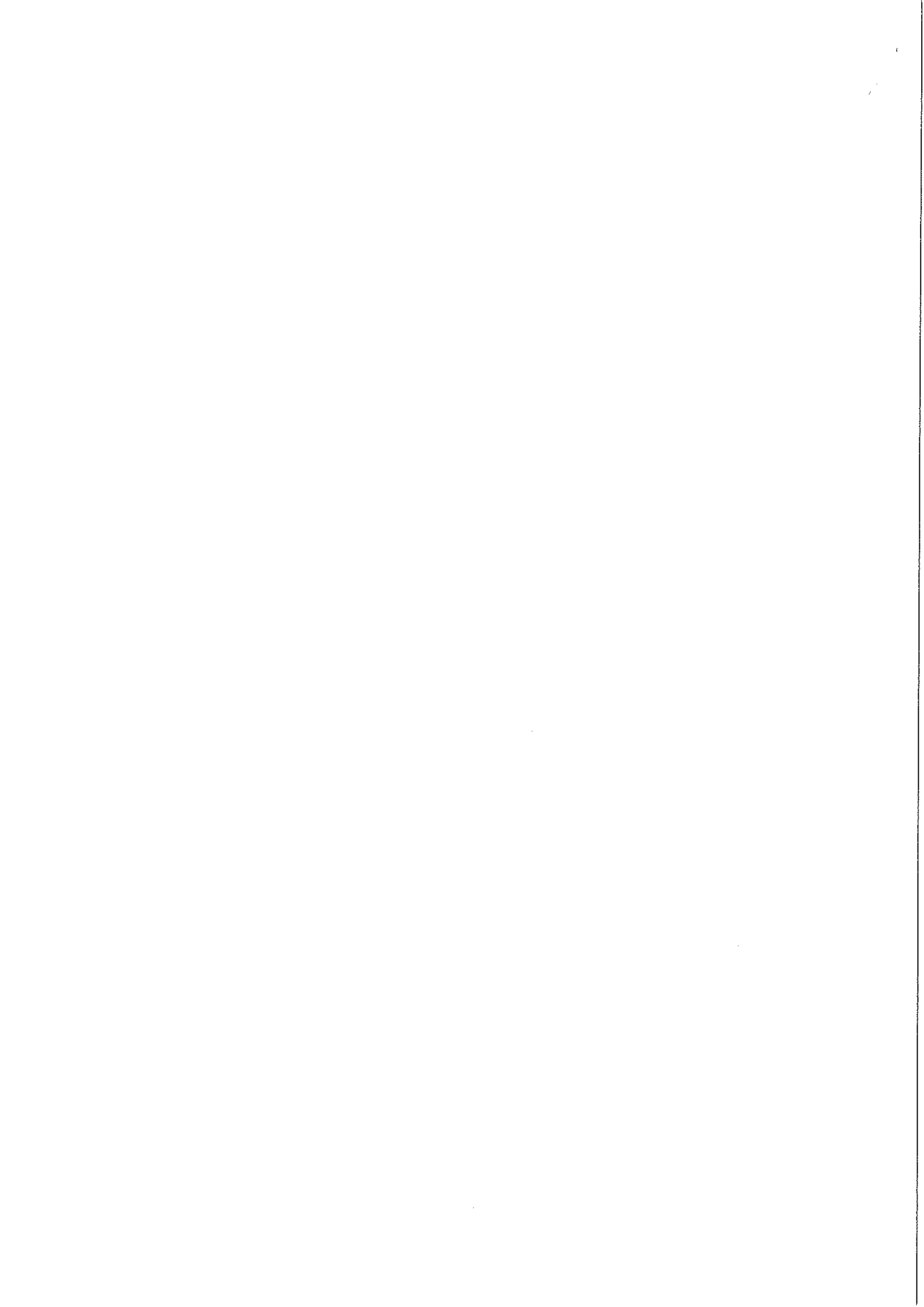
- ✓ Délibération modificative N° 1/2014
- ✓ Autorisation pour dépenses d'investissement avant le vote du BP 2015
- ✓ Avenant au marché carburant 2014 pour dépassement
- ✓ Proposition tarifaire 2015
- ✓ Marché fourniture, transport et livraison de bitumes purs 70/100 et 50/70
- ✓ Contrat groupe CDG 22 Assurances
- ✓ Avenant à la convention entre le SV et la Préfecture pour Mégalis Bretagne
- ✓ Programme de Voirie 2015
- ✓ Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,
A. LUCAS



SYNDICAT DE VOIRIE DE PLESTIN-PLOUARET
6, rue Poul Scornet BP 7
22210 PLESTIN LES GREVES Tél 0296463943 Fax 0296350481
e-mail: svplestinplouaret@wanadoo.fr



**SYNDICAT DE VOIRIE
DE PLESTIN-PLOUARET**

**ASSEMBLEE GENERALE
DU 19 NOVEMBRE 2014
PLOUNEVEZ-MOEDEC**

ORDRE DU JOUR

DECISION MODIFICATIVE N°1/2014

**AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BP 2015**

AVENANT AU MARCHE CARBURANT 2014

PROPOSITION TARIFAIRE 2015

**MARCHE FOURNITURE, TRANSPORT ET LIVRAISON DE BITUMES PURS
70/100 ET 50/70**

CONTRAT GROUPE ASSURANCE CDG 22

**AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SV ET LA PREFECTURE POUR
MEGALIS BRETAGNE**

PROGRAMME DE VOIRIE 2015

QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE N° 1- 2014**DETAIL ANNEXE 1**

Des ajustements de crédits sont nécessaires en section d'investissement et de fonctionnement à savoir:

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES**DESIGNATION (chapitres)**

	AUGMENTATIONS DES CREDITS	DIMINUTIONS DES CREDITS
D 2138/97 Grosses réparations centrale		- 20 000
D 21571/102 Renouvellement matériel		- 70 000
D 21571/97 Grosses réparations matériel		- 50 000
D 4581 Dépenses matériaux (4581)	+ 140 000	
TOTAL	+ 140 000	- 140 000

TOTAL GENERAL INCHANGE EN INVESTISSEMENT DEPENSES/RECETTES 2 057 582.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES**DESIGNATION (chapitres)**

D 011 CHARGES A CARACTERE GENERALE	+ 50 200	- 10 000
D 012 CHARGES DE PERSONNEL	+ 39 000	
D 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	+ 1 800	- 11 000
TOTAL	+ 91 000	- 21 000

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

R 74 DOTATIONS	+ 50 000
R 013 ATTENUATION DE CHARGES	+ 20 000
TOTAL	+ 70 000

**TOTAL GENERAL EQUILIBRE FONCTIONNEMENT DEPENSES /RECETTES A 1.159.747.00 €
(PREVU BP 1.089.747.00 €)**

AUTORISATION POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2015

Considérant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant qu'il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant qu'en revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2015, les dépenses d'investissement du budget principal à hauteur du quart des crédits ouverts en 2014, soit :

- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 60705.00€ maximum
- Opérations d'investissement (chapitre 45) 188.956.00 € maximum

AVENANT AU MARCHE FOURNITURE ET TRANSPORT DE CARBURANT

Dans le cadre du marché transport et fourniture de carburant 2013-04 passé avec Les Combustibles de L'Ouest / CPO 12, rue du Champ Martin 35771 VERN-SEICHE , il est proposé au comité syndical de délibérer sur 1 avenant au marché.

L'objet de cet avenant le dépassement de ce marché arrêté à 159294.60 euros par la prise en compte de la dernière facture N°14183322 d'un montant de 4863.46 HT et 5836.15 TTC.

Après délibération, le comité syndical :

Décide :

- D'approuver l'avenant N° 1 et le nouveau montant du marché de 164 158.06 HT euros TVA 32831.12 TTC 196989.67
- D'autoriser M. le Président à signer l'avenant N°1

De préciser que les crédits nécessaires au règlement de cette facture sont inscrits au BP 2014.

PROPOSITION TARIFAIRE 2015

M. le Président propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2015. Par contre considérant qu'il y a lieu de réajuster les tarifs de location et d'ajouter certains tarifs, il propose la liste tarifaire 2015 suivante : **VOIR ANNEXE 2**

MARCHE FOURNITURE, TRANSPORT ET LIVRAISON DE BITUME PURS 70/100 ET 50/70

VU, le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33,57 à 59 et 77,

Considérant, que le marché actuel prend fin en janvier 2015, il est proposé de relancer par appel d'offres ouvert un marché à bons de commandes sur 1 an,

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide:

- d'autoriser M. le Président à lancer la consultation par appel d'offres ouvert pour la fourniture, transport et livraison de bitumes purs 70/100,
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et tous les documents s'y affèrent.

De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2015 article 458101.

RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR

Participation du Syndicat de Voirie de Plestin-Plouaret à la procédure de passation d'un marché d'assurance statutaire lancée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Le président expose,

Le centre de Gestion des Côtes d'Armor a pour intention de conclure un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accidents du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité.)

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit -police d'assurance collective a adhésion facultative -.

Le Syndicat de Voirie de Plestin-Plouaret soumis à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

La mission alors confiée au CDG 22 doit être officialisée par une délibération permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

Le comité syndical

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le code des Marchés Publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 alinéa 5,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et leurs établissements territoriaux,

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires,

Vu l'exposé de M. Le Président,

Le comité syndical après avoir délibéré,

DECIDE :

De se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, lancée sur le fondement des articles 26-I-1°, 33,40-III-2° et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurances statutaires que le centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2015, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

Prend acte que les prestations, garantie et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1/1/2016.

AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LE SV ET LA PREFECTURE POUR MEGALIS BRETAGNE

Le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit notamment l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « tiers de télétransmission ».

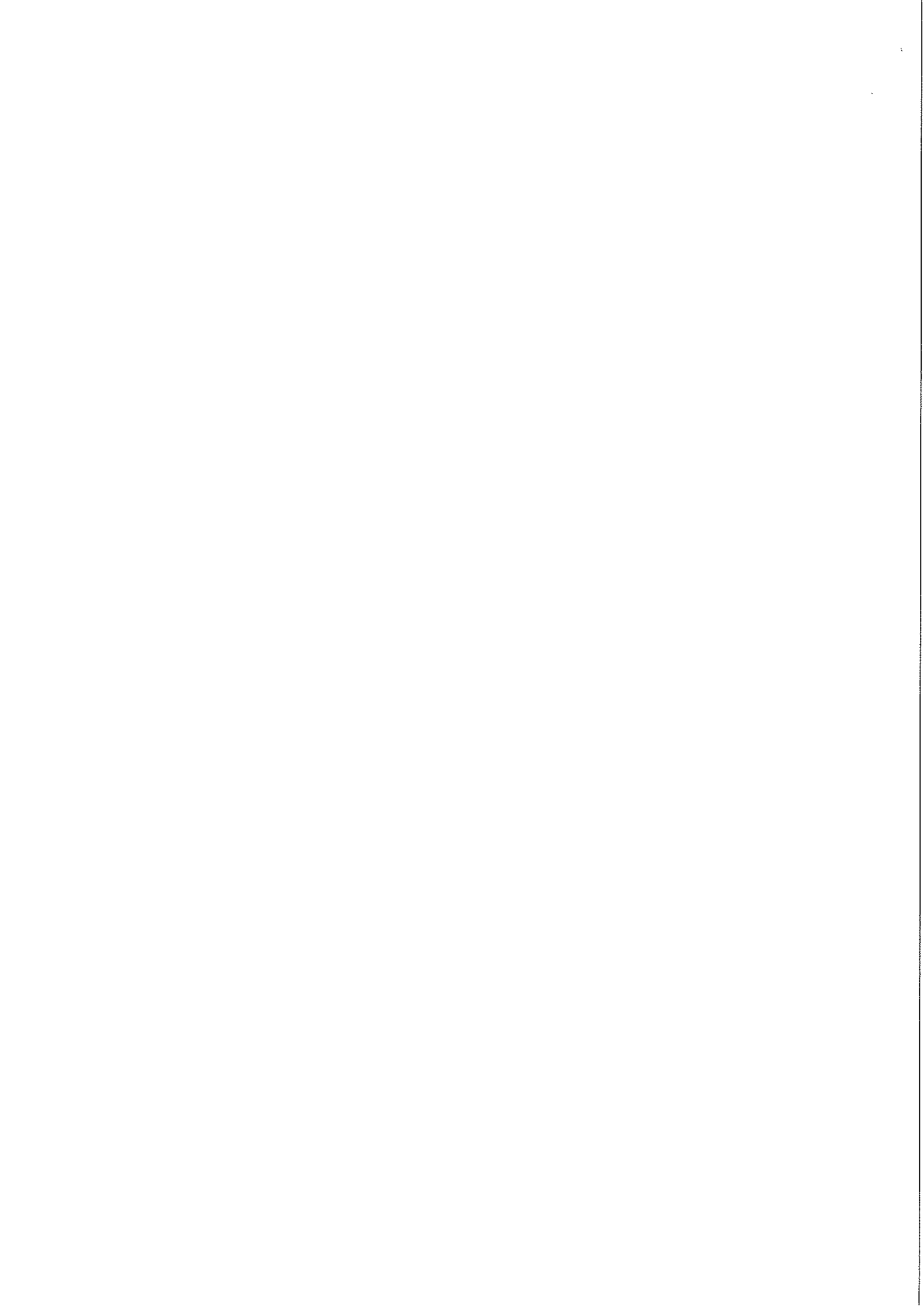
Considérant le fait que le Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'il souhaite continuer à l'utiliser,

Et considérant également le fait que le changement d'opérateur « tiers de télétransmission » nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité, il est proposé : d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention passée avec la préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité

VOIR ANNEXE 3.

PROGRAMME DE VOIRIE 2015.

QUESTIONS DIVERSES.



22194 Code INSEE	Syndicat Intercommunal de Voirie PLESTIN-PLOUARET BUDGET SI de VOIRIE	DM n°1 2014
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
délibération modificative N° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60633 : Fournitures de voirie	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61551 : Matériel roulant	0.00 €	37 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558 : Autres biens mobiliers	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156 : Maintenance	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6182 : Documentation générale et technique	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6256 : Missions	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6353 : Impôts indirects	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10 000.00 €	50 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111 : Rémunération principale	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	39 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
D-6712 : Amendes fiscales et pénales	11 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	11 000.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74748 : Autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	21 000.00 €	91 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2138-97 : GR.REPARATION DU MATERIEL	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-102 : RENOUELEMENT DU MATERIEL	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571-97 : GR.REPARATION DU MATERIEL	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458101 : VOIRIE	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : VOIRIE	0.00 €	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	140 000.00 €	140 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		70 000.00 €		70 000.00 €



Proposition tarifaire 2015
Pas d'augmentation en 2015

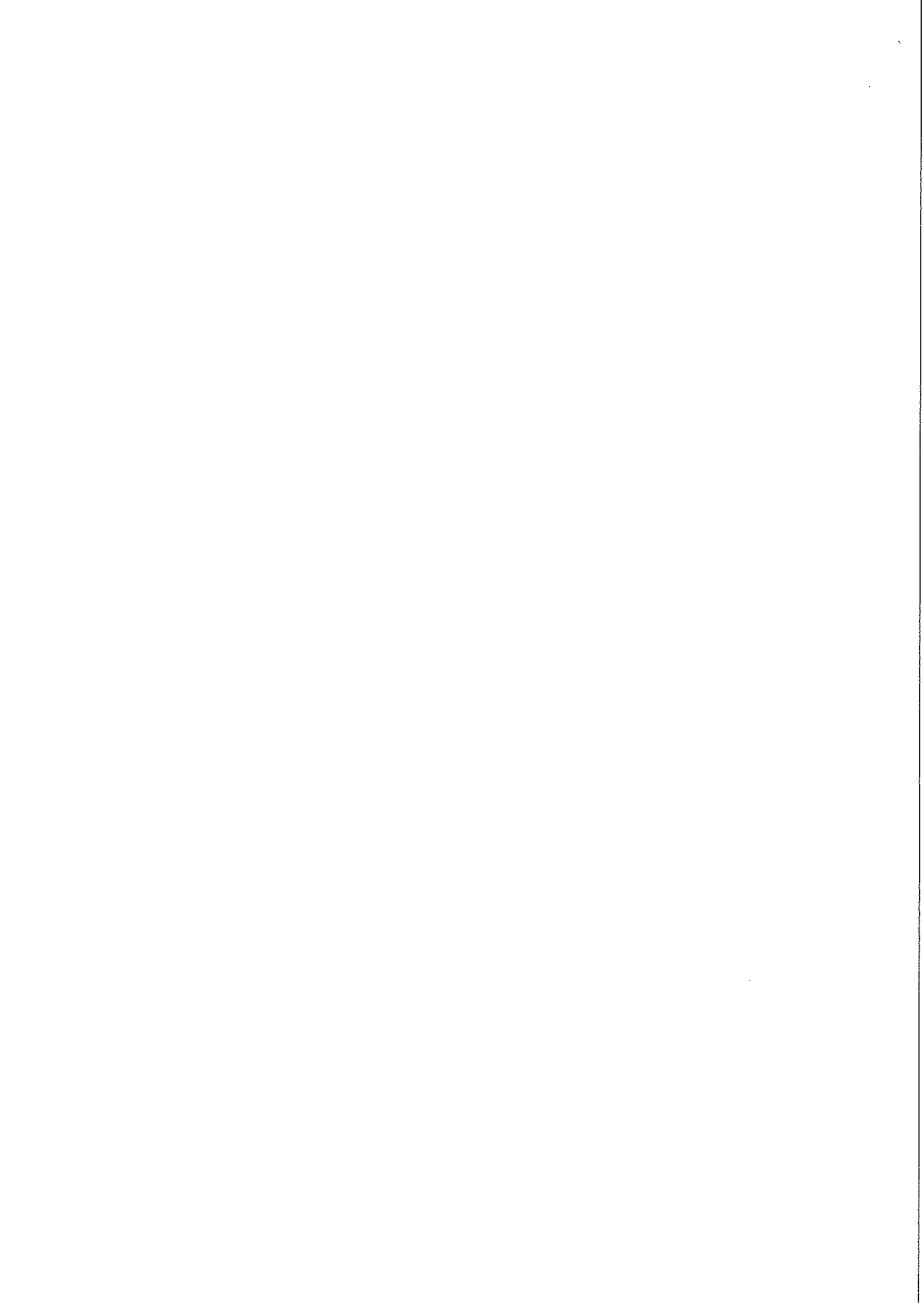
mais réajustement de certains tarifs fournitures, location
 et buses et tarifs peinture suite à acquisition d'un traceur

Prestations	Unité	Tarifs 2015	TVA	PU HT
P1 Main d'oeuvre	h	33.34 €	0	33.34 €
P2 Camion 19t	h	30.32 €	12	27.07 €
P3 Niveleuse	h	34.01 €	12	30.37 €
P4 Répandeuse	h	36.31 €	12	32.42 €
P5 Tracto-pelle	h	21.66 €	12	19.34 €
P6 Compacteur	h	17.71 €	12	15.81 €
P7 Finisseur	h	34.67 €	12	30.96 €
P8 Tracteur agricole remorque	h	23.66 €	12	21.13 €
P9 Tracteur épareuse	h	29.58 €	12	26.41 €
P10 Tracteur semi-remorque	h	53.08 €	12	47.39 €
P11 Point à temps	J	137.88 €	20	114.90 €
P12 Fourniture émulsion	t	716.10 €	20	596.75 €
P13 Pelle à pneus	h	55.00 €	12	49.11 €
P14 Réception plaquettes	t	3.97 €	10	3.61 €
P15- livraison de plaquettes de bois	t	18.30 €	10	16.64 €
Terrassement				
T1 Terrassement de talus avec évacuation	ml	14.82 €	9	13.60 €
T2 Terrassement de talus sans évacuation	ml	8.35 €	9	7.66 €
T3 Terrassement en déblai avec évacuation	m3	7.49 €	9	6.87 €
T4 Terrassement en déblai sans évacuation	m³	4.59 €	9	4.21 €
T5 Décaissement pour élargissement	m³	12.17 €	9	11.17 €
T6 Décaissement de trottoirs	m²	3.02 €	9	2.77 €
T7 Création de fossé avec évacuation	ml	2.30 €	9	2.11 €
T8 Création de fossé sans évacuation	ml	1.11 €	9	1.02 €
T9 Curage de fossé avec évacuation	ml	1.85 €	9	1.70 €
T10 Curage de fossé sans évacuation	ml	0.83 €	9	0.76 €
T11 Réglage de fond de forme sur chaussée	m²	1.26 €	9	1.16 €
T12 Réglage de fond de forme sur trottoirs	m²	1.34 €	9	1.23 €
T13 Préparation de chaussée sur voie communale	ml	1.07 €	9	0.98 €
T14 Préparation de chaussée en zone urbanisée	m²	2.19 €	9	2.01 €
T15 Dépose de bordures	ml	5.28 €	9	4.84 €
T16 Sciage d'enrobé	ml	3.03 €	7	2.83 €
T 17 Rabotage	m²	5.29 €	7	4.94 €
T18 Engravure	ml	26.38 €	7	24.65 €
T 19 Fet MO Géotextile	m²	2.44 €	7	2.28 €
Empierrement				
E1 F et MO de déchets de carrière	t	16.39 €	16	14.13 €
E2 F et MO de sable de carrière	t	24.86 €	16	21.43 €
E3 F et MO de 0/30 ou 0/80	t	19.54 €	16	16.84 €
E4 F et MO de 0/31.5	t	21.23 €	16	18.30 €
E5 F et MO de GRH	t	22.44 €	16	19.34 €
E6 F et MO de 14/20	t	25.53 €	16	22.01 €
E7 F et MO de 20/40	t	21.23 €	16	18.30 €
E8 Fet MO de sable ciment	t	19.18 €	16	16.53 €
Goudronnage				
G1 Imprégnation monocouche	m²	1.58 €	14	1.39 €
G2 Imprégnation bicouche	m²	4.59 €	14	4.03 €
G3 Semi-pénétration bicouche	m²	5.21 €	14	4.57 €
G4 Exécution d'un voile	m²	0.39 €	14	0.34 €
G5 Sablage sur voile	m²	0.47 €	14	0.41 €
G6 Gravillonnage en 2/4 sur voile	m²	0.21 €	14	0.18 €

G7 Exécution d'un enduit superficiel	m ²	2.87 €	14	2.52 €
G8 reprise de chaussée en bicouche	m ²	7.84 €	14	6.88 €
G9 point à temps	j	1 772.84 €	8	1 641.52 €
Enrobé				
EN1 Béton bitumineux mince 0/10	t	73.78 €	17	63.06 €
EN2 Béton semi grenu 0/10	t	73.78 €	17	63.06 €
EN3 Grave bitume 0/14	t	70.82 €	17	60.53 €
EN4 Enrobé de trottoir	t	157.45 €	8	145.79 €
EN5 Fourniture d'Enrobé à chaud	t	41.29 €	8	38.23 €
Construction de réseaux				
C1 Busage sous chaussée ou zone urbanisée Ø 250 Ø 300	ml	34.07 €	9	31.26 €
C2 Busage en entrée de champs Ø 250 Ø 300	ml	18.01 €	9	16.52 €
C3 Busage sous chaussée ou en zone urbanisée Ø 400	ml	36.05 €	9	33.07 €
C4 Busage en entrée de champs Ø400	ml	38.11 €	9	34.96 €
CA6 Busage sous chaussée ou en zone urbanisée Ø 500	ml	43.63 €	9	40.03 €
CA5 Construction de drains	ml	20.50 €	9	18.81 €
CA7-Branchements de gouttière	u	82.80 €	9	75.96 €
CA8-Raccordement sur réseau	u	215.39 €	9	197.61 €
Maçonnerie				
M1 Construction de regard 50x50	u	401.04 €	9	367.93 €
M2 Construction de regards gouttières	u	162.71 €	9	149.28 €
M3 Construction de regard de visite Ø 1000	u	941.78 €	9	864.02 €
M4 Pose de bordures ou de caniveaux	ml	32.34 €	9	29.67 €
M5 Confection de tête de buse en béton	u	211.13 €	9	193.70 €
M6 Pose bordures pavés	ml	43.23 €	6.59	40.56 €
M7 Pose de Caniveaux granit 4rangs	ml	58.26 €	7.56	54.17 €
M8 Pavage	m ²	204.90 €	7.96	189.79 €
M9 Raccordement sur réseau	u	215.39 €	9	197.61 €
Remise à niveau				
R1 Mise à niveau de Bouche à clé ou de branchement EU	u	49.57 €	9	45.48 €
R2 Mise à niveau de regards ou de bouches d'égout	u	205.70 €	9	188.72 €
R3 Remise à niveau de chambre F.Télécom	u	299.72 €	9	274.97 €
R4 Regards EU ET EP enduits spéciaux	u	400.00 €	9	366.97 €
Bordures				
B1 Bordure A2 Classe T NF en 13/40	ml	7.88 €	20	6.57 €
B2 Bordure A 2 Classe U Mt d'Arrée	ml	10.69 €	20	8.91 €
B3 Bordure A2 Classe U NF en 13/40	ml	8.90 €	20	7.42 €
B4 Bordure I 1L Classe U NF en 13/40 Mt d'Arrée	ml	15.37 €	20	12.81 €
B5 Bordure I 1L Classe U en NF 13/40 lisse	ml	13.91 €	20	11.59 €
B6 Bordure T2 Basse Classe U Mt d'Arrée	ml	17.92 €	20	14.93 €
B7 Bordure T2 Basse Classe U NF en 13/40	ml	14.94 €	20	12.45 €
B8 Bordure T2 Granit	ml	34.61 €	20	28.84 €
B9 Bordure T2 basse Classe T NF en 13/40	ml	15.00 €	20	12.50 €
B10 Bordure T2 haute Classe T NF en 13/40	ml	8.30 €	20	6.92 €
B11 Bordure T2 haute Classe U NF en 13/40	ml	11.31 €	20	9.43 €
B12 Bordure T2 haute Classe U NF en 13/40	ml	11.91 €	20	9.93 €
B13 Bordure granit 14x22	ml	36.26 €	20	30.22 €
B14 Bordure P1 Classe U NF en 13/40	ml	5.45 €	20	4.54 €
Caniveau				
CA1 Caniveau CC1 400 classe U NF en 13/40	ml	16.34 €	20	13.62 €
CA2 Caniveau CC1 400 classe T NF en 13/40	ml	10.39 €	20	8.66 €
CA3 Caniveau Grille fonte 100mm CI 250	ml	50.23 €	20	41.86 €
C4 Caniveau Grille fonte 200mm	ml	195.11 €	20	162.59 €
C5 Caniveau résine avec grille galva 100mm	ml	35.40 €	20	29.50 €
Fourniture				
F1 Réhausse de bouche à clé	u	18.21 €	20	15.18 €
F2 Grille avaloir Type A C 250 NF	u	185.00 €	20	154.17 €

F3 Grille avaloir Type T C250 NF	u	226.00 €	20	188,33 €
F4Grille P 500	u	102.90 €	20	85,75 €
Location				
L1Location d'un brise roche	h	180.40 €	20	150,33 €
L2Location d'un camion 26T avec chauffeur	h	75.76 €	20	63,13 €
L3Location d'une balayeuse aspiratrice	j	1 272.36 €	20	1 060,30 €
L4Location d'une raboteuse	j	2 533.68 €	20	2 111,40 €
L5Location feux tricolores	j	91.52 €	20	76,27 €
L6Location de scie à sol	j	103.10 €	20	85,92 €
L7Location pelle à chenilles avec chauffeur	h	117.40 €	20	97,83 €
L8Transfert d'un engin sur porte char	f	275.00 €	20	229,17 €
Buses				
B1Grille plate 40x40	u	56.38 €	20	46,98 €
B2Grille plate 50x50	u	93.22 €	20	77,68 €
B3Béton	m3	139.50 €	20	116,25 €
B4Coude D80	u	6.63 €	20	5,53 €
B5PVC CR8 D200	ml	9.62 €	20	8,02 €
B6PVC Annelé D215	ml	12.20 €	20	10,17 €
B7PVC Annelé D300 CR8 NF	ml	18.40 €	20	15,33 €
B8 PVC Annelé D400 CR8 NF	ml	32.38 €	20	26,98 €
B9PVC Annelé D500 CR8 NF	ml	54.96 €	20	45,80 €
B10PVC Annelé D600 CR8 NF	ml	63.48 €	20	52,90 €
Peinture				
EF1 Effaçage peinture existante	m ²	24.75 €	10	22,50 €
PEI1 Pr2marquage section courante	ml	0.20 €	10	0,18 €
PEI2Prémarquage point singuliers	ml	0.60 €	10	0,55 €
PEI3Bande 10cm	ml	0.60 €	10	0,55 €
PEI4Bande 12cm	ml	0.70 €	10	0,64 €
PEI5Bande 15cm	ml	0.80 €	10	0,73 €
PEIN6Stop	m ²	10.00 €	10	9,09 €
PEI7Cédez le passage	m ²	10.00 €	10	9,09 €
PEI8Passage piétons	m ²	10.00 €	10	9,09 €
PEI9Marquage axe droit	u	18.00 €	10	16,36 €
PEI10Zébras	m ²	10.00 €	10	9,09 €
PEI11Grand Idéogramme (format supérieur à 50x50)	u	30.00 €	10	27,27 €
PEI12Ilot ou bordures	m ²	10.00 €	10	9,09 €
PEI13Dents de requin	m ²	10.00 €	10	9,09 €
PEI14PetitIdéogramme(format inférieur ou égal à 50x50)	u	20.00 €	10	18,18 €
PEI15Flèche bidirectionnelle	u	23.00 €	10	20,91 €
PEI16Divers travaux de peinture de couleur	m ²	25.00 €	10	22,73 €
PEI17Lettre ou chiffre 30cm peinture blanche	u	5.00 €	10	4,55 €
PEI18Lettre ou chiffre 30cm peinture couleur	u	7.00 €	10	6,36 €
RE1Stop résine	m ²	35.00 €	10	31,82 €
RE2Cédez le passage résine	m ²	35.00 €	10	31,82 €
RE3Passage piétons résine	m ²	35.00 €	10	31,82 €
RE4Dents de requin résine	m ²	35.00 €	10	31,82 €
RE5Grand Idéogramme (format supérieur à 50x50)	u	80.00 €	10	72,73 €
RE6Petit idéogramme (format inférieur ou égal à 50x50)	u	50.00 €	10	45,45 €
RE7Bandes podotactiles	m ²	90.00 €	10	81,82 €
RE8Résine gravillonnée	m ²	90.00 €	10	81,82 €

les fournitures seront facturées aux prix obtenus dans les consultations majorés de 15%



**Avenant n° 2 à la convention
pour la télétransmission des actes
soumis au contrôle de légalité
ou à une obligation de transmission
au représentant de l'État**

**CHANGEMENT D'OPERATEUR
EXPLOITANT LE DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION**

Vu la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 15/12/2009 signée entre :

- 1) la Préfecture de Saint-Brieuc, représentée par le Préfet des Côtes-d'Armor
- 2) et le Syndicat de Voirie de Plestin Plouaret

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet de prendre en compte le changement d'opérateur de télétransmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'article 2 de la convention susvisée est modifié comme suit :

« 2) PARTENAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR DANS LE CADRE DE LA TELETRANSMISSION

Les numéros de téléphone et les adresses de messagerie de l'opérateur de télétransmission agréé exploitant le dispositif homologué et de l'éventuel opérateur de mutualisation sont ceux que doit utiliser la sphère État dans le cadre du support mutuel défini dans le cahier des charges de la télétransmission et prévu par la convention de raccordement. Les adresses postales doivent permettre des envois d'informations de nature sensible pour le système d'information ACTES (informations nécessaires à la connexion, etc.).

Si, après son raccordement au système d'information ACTES, la « collectivité » décide de changer de dispositif de télétransmission homologué ou de recourir à un nouvel opérateur de télétransmission agréé autre que celui choisi initialement et mentionné dans cette convention, elle en informe la préfecture afin de modifier en conséquence par avenant la convention dans les plus brefs délais.

2.1 Coordonnées de l'opérateur de télétransmission agréé exploitant le dispositif et références du dispositif de télétransmission homologué

Opérateur de télétransmission agréé	Nom de l'opérateur de télétransmission : [Nom de la société ou de la personne publique ayant été agréée et ayant obtenu l'homologation de son dispositif]
	Numéro de téléphone : [xx xx xx xx xx]

	Adresse de messagerie : <i>svplestinplouaret@wanadoo.fr</i>
	Adresse postale : <i>6, rue Poul Scornet 22310 PLESTIN LES GREVES</i>
	Référence de l'agrément de l'opérateur de télétransmission agréé : Convention de raccordement signée le [jour] [mois] [année] entre le ministère de l'Intérieur et [nom de la société ou de la personne publique ayant été agréée et ayant obtenu l'homologation de son dispositif]
Dispositif de télétransmission homologué	Nom du dispositif de télétransmission homologué utilisé par la collectivité : [nom du dispositif]
	Référence de l'homologation du dispositif homologué : [xxxxxxx]
	Trigramme d'identification du dispositif homologué : [XXX]

2.2 Coordonnées de la « collectivité »

Numéro SIREN : 25220052200016

Nom : SYNDICAT DE VOIRIE DE PLESTIN PLOUARET

Nature :

Code Nature de l'émetteur :

Arrondissement de la « collectivité » : LANNION

2.3 Coordonnées de l'éventuel opérateur de mutualisation

Nom : MEGALIS BRETAGNE

Nature : SYNDICAT DE VOIRIE PLESTINPLOUARET

Adresse postale : 6, rue Poul Scornet

Numéro de téléphone : 0296463943

Adresse de messagerie : svplestinplouaret@wanadoo.fr

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant n° 2 prend effet à compter du

Fait à Saint-Brieuc

et à PLESTIN LES GREVES, le

Le

En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

LE PRESIDENT DU SYNDICAT DE
VOIRIE DE PLESTIN PLOUARET
André LUCAS

**DELIBERATIONS PRISES CONFORMEMENT A LA DELEGATION EN DATE DU 29/04/2014 DU COMITE
SYNDICAL AU BUREAU ADOPTÉES PAR LE BUREAU**

DATE	OBJET
16/06/2014 A 18h	ACQUISITION D'UNE PELLE D'OCCASIO POUR 64800€ TTC CHEZ M3 AVEC REPRISE DU TRACTO POUR 8400 TTC CHEZ M3
16/06/2014 A 18h	ACQUISITION D'UN TRACEUR DE PEINTURE POUR 9859.79€ TTC CHEZ OREE PEINTURE
16/06/2014 A 18h	MARCHE FOURNITURE VOIRIE LOT 1 : PVC TUBES ET ACCESSOIRES- ATTRIBUE A PUM PLASTIQUES LOT 2 : PE ANNELE- ATTRIBUE A POINT P TP LOT 3 : FONTE DE VOIRIE -ATTRIBUE A POINT P TP LOT 4 : ACCESSOIRIE VOIRIE BETON- ATTRIBUE A QUEGUINER LOT 5 : BORDURES SPECIALES- PAS DE REPONSE
21/10/2014 A 17h30	MARCHE FOURNITURE ET TRANSPORT DE GRANULATS – A LANCER
21/10/2014 A 17h30	RENOUVELLEMENT LIGNE TRESORERIE A 450000€- CREDIT AGRICOLE

**DELIBERATION PRISES CONFORMEMENT A LA DELEGATION EN DATE DU 29/04/2014 DU COMITE
AU PRESIDENT ADOPTÉE PAR LE BUREAU**

27/06/2014	LOCATION DE TERRAIN A PLOUNERIN- BAJUL VINCENT POUR 250€/AN
------------	---